



Plainte contre tuteur

Par **Actisoufre**, le **26/01/2019** à **17:16**

Bonjour,

Peu de temps avant son décès, suite à mon appel du jugement, j'ai été nommé subrogé tuteur de mon père.

L'un de mes frères était tuteur. Lors du décès de mon père il m'a transmis le compte de gestion, que je n'ai pas approuvé.

En effet, la gestion fait état de salaires (15 000 € environ) versés à des auxiliaires de vie, alors que mon père se trouvait en EPAHD !

Le juge des tutelles, vient de me notifier qu'il ne peut statuer sur une éventuelles faute de gestion, les éléments dont il dispose n'étant pas suffisants pour effectuer un signalement au Procureur de la République. Il m'indique que je peux me rapprocher d'un avocat quant à la suite à donner.

J'ai du mal à comprendre cette fin de non-recevoir du juge ! Ce, alors que j'ai - je pense - très bien exposé les faits.

Ma question est donc : puis-je déposer une plainte auprès du Procureur de la République, contre le tuteur, sans passer par un avocat et qu'elle forme doit prendre cette plainte ?

Avec mes remerciements anticipés,

Salutations